



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Ville de Royat – Espaces Verts - Entretien des chemins communaux et talus – TRADON JEAN-LUC

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la délibération du Conseil municipal n° D2025-024 en date du 09/04/2025 portant approbation du budget primitif 2025 de la ville de Royat,

VU la proposition de l'entreprise TIRADON JEAN-LUC en date du 06/05/2025,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'entretien des chemins communaux et des talus de la ville de Royat,

CONSIDERANT que cette dépense est inscrite au budget primitif 2025 du budget principal de Royat,

DECIDE

Article 1 : L'entreprise TIRADON JEAN-LUC, sise 1 impasse des Promeneurs 63130 CHARADE, est retenue pour l'entretien des chemins communaux et des talus de la ville de Royat pour un montant de soit **960 € TTC**.

Article 2 : Les caractéristiques et le contrat sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise TIRADON JEAN-LUC
- Mme la Directrice Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 06/06/2025

**Le Maire,
Marcel ALEDO**



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

59

COMMANDE N°. ST 3026 / 2024		Code FOURNISSEUR	115	DATE :	6 mai 2025				
Compte budgétaire interne ST.		<p>TIRADON Jean Luc 1 impasse des promeneur CHARADE 63130 ROYAT</p>							
Entretien chemins communaux et talus									
Livraison de 8h à 12 h et de 13h à 16h aux Services Techniques Ville de Royat 27bis Rue Jean GRAND 63130 ROYAT		TELEPHONE	Code TVA 0=Net 1=10 2=5.5 3=20	FAX / MAIL					
DESIGNATION COMMERCIALE	Référence ou code	QTE	Px Uni.HT en €	R %	Mt. HT en €	Code TVA	T.V.A	Montant : TTC en €	NL
						3			1
						3			2
Fauchage						3			3
Talus du Paradis						3			4
Talus du Breuil						3			5
Talus Gymnase						3			6
Talus Avan'c						3			7
Chemins communaux						3			8
						3			9
l'ensemble						3		960,00	10
						3			11
						3			12
						3			13
						3			14
						3			15
						3			16
						3			17
						3			18
						3			19
						3			20
Montant de l'engagement Page 1 (en Euros)					€			960,00 €	
6 297,19									
Visa service financier le :	<p><i>[Signature]</i></p> <p align="center">Signatures</p> <p>Responsable du service passant commande</p> <p align="right">Ordonnateur : Marcel ALEDO, Maire ou de son représentant dûment représenté</p>								
N° siret Royat 216 303 081 00014	Nom :		Signature :		<p align="center"><i>[Signature]</i></p> <p align="center"></p>				
Remarques :	<p>Merci de déposer la facture sur la plateforme CHORUS et de faire figurer votre RIB sur la facture</p>								

BON POUR ACCORD

04 JUN 2025



Marcel ALEDO
Maire